

COMMUNE DE LA BOURGONCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2015 A 20H30 COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de LA BOURGONCE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis HUIN, Maire

Présents :

Mrs Denis HUIN - Gérard MICHEL - Rémy ANTOINE - Mickaël CHENAL - Dominique HEBERLE - Patrice BRICKERT - Frédéric PERNIN – Miguel LEJAL
Mmes Nadine MARTIN - Géraldine MASSON – Sabrina MANGENOT

Absents :

Willy COLIN – Laurent MELINE – Idir ZATOUT – Yannick GOLIOT

A été nommé secrétaire de séance : Mickaël CHENAL

Assistait à la réunion : Sabrina BOMBARDE, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 Avril 2015.
2. Demandes de subvention pour les travaux d'extension d'éclairage public et aménagement de bourg (trottoirs)
3. Renouvellement de la ligne de trésorerie
4. Election d'un délégué à la Codecom
5. Convention ATESAT
6. Mandatement du Centre de Gestion des Vosges pour la mise en concurrence des offres de la garantie santé des agents
7. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014
8. Mobilisation nationale de l'Association des Maires Ruraux contre le projet de loi concernant les communes ("crêpes noires")
9. Questions diverses

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 Avril 2015.

Le compte – rendu de la réunion du 10 Avril 2015 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant apportée sur le compte-rendu du 10 Avril 2015, celui-ci est approuvé à l'unanimité (11 POUR).

2 - Demandes de subvention pour les travaux d'extension d'éclairage public et aménagement de bourg (trottoirs)

Mr Le Maire informe le Conseil de la nécessité de demander des subventions au Conseil Départemental, à la Région Lorraine, à la DETR et au Député des Vosges Gérard CHERPION pour les travaux prévisionnels :

- d'extension d'éclairage public s'élevant à 37.889,48 €(45.467,38 € TTC) au total
- d'aménagement de bourg (trottoirs) pour la partie étude s'élevant à 14.697,00 € (17.636,40 € TTC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander les subventions au Conseil Départemental, à la Région Lorraine, à la DETR et au Député des Vosges Gérard CHERPION pour ces projets de travaux.

VOTE : 11 POUR

3 - Renouvellement de la ligne de trésorerie

La convention court terme pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie a été signée avec le Crédit Agricole pour une durée d'1 an du 11/07/2014 au 11/07/2015. Il convient donc de la renouveler pour une période d'1 an supplémentaire.

Cette convention d'ouverture ligne de trésorerie avait été conclue selon les termes suivants :

- Montant : 71.000 €
- Taux EURIBOR 3 mois + 1,80 %
- Frais de dossier et commission d'engagement de 0,2 % du montant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le renouvellement de la ligne de trésorerie à partir du 11/07/2015 selon les conditions suivantes :

- Montant : 71.000 €
- Taux EURIBOR 3 mois + 1,60 %
- Frais de dossier et commission d'engagement de 0,20 % du montant

VOTE : 11 POUR

4 - Election d'un délégué à la Codecom des Hauts Champs

Selon l'accord local pour la fixation du nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire, il s'avère que la commune de La Bourgonce doit compter 4 délégués à la Communauté de Communes des Hauts Champs. Actuellement, il y a 3 délégués de La Bourgonce. Il est donc nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le nombre de délégués à La Bourgonce à 4 membres au lieu de 3 actuellement. Il sera procédé ultérieurement à l'élection du délégué de La Bourgonce.

VOTE : 11 POUR

5 - Convention ATD (anciennement appelé ATESAT)

En 2014, la commune a adhéré à l'Agence Technique Départementale. Lors de la réunion de Conseil Municipal du 23/01/2015, le Conseil Municipal n'a pas souhaité renouveler cette adhésion pour 2015 puisque la DETR assure toujours la réalisation des études même si la commune n'adhère pas à l'ATD.

Or, il s'avère que la DETR n'instruit plus les dossiers de demandes d'autorisations de voirie que nous lui transmettons au motif que nous n'avons pas renouvelé notre adhésion à l'ATD. En effet, Mr Le Maire explique qu'auparavant une personne habilitée par le Conseil Général venait sur place pour instruire les demandes d'alignement.

Mr Le Maire invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur le renouvellement de l'adhésion à l'ATD.

Cette adhésion s'élevait à 550,20 € pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention ATD pour l'année 2015.

VOTE : 11 POUR

6 - Mandatement du Centre de Gestion des Vosges pour la mise en concurrence des offres de la garantie santé des agents

Le Centre de Gestion des Vosges a lancé une convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire pour le risque "santé" de nos agents.

Cette démarche groupée permettra de proposer à nos agents une couverture santé complète au meilleur tarif. La participation de la commune pourra ainsi être versée dans un système juridiquement irréprochable et conforme aux derniers textes (décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 notamment).

- **La convention de participation ne sera plus ouverte aux collectivités qui n'ont pas donné mandat au CDG88 en 2015**: les dispositions réglementaires sont actuellement rigides contrairement au contrat-groupe d'assurance statutaire pour lequel il est possible de rejoindre la démarche tout au long du contrat,
- **Nous sommes invités à mandater le Centre de Gestion même si la participation financière n'est pas certaine**. Mieux vaut renoncer en cours ou à l'issue de la procédure que d'être confronté à une impossibilité de rejoindre la démarche faute de mandatement,

Les prochaines échéances :

- Saisine du CT avant le 6 juillet 2015 (ou saisine de votre CTP propre pour les collectivités de plus de 50 agents).
Un premier C.T. s'est déroulé le 16 juin dernier et s'est déjà prononcé favorablement au mandatement de plus de 150 collectivités.
Une deuxième réunion est prévue le 10 juillet afin de vous permettre de rejoindre notre groupement si vous ne nous l'avez pas encore fait.
- Délibération avant fin juin 2015. En cas d'impossibilité de délibérer avant cette date, vous pouvez nous faire parvenir une lettre d'intention dans l'attente de la délibération (ce qui a été fait par notre commune)

Aucun engagement n'est pris par la collectivité dans cette phase de mandatement. Les résultats de la consultation seront présentés en septembre prochain.
Une deuxième délibération devra être prise avant la fin octobre pour rejoindre ou non la démarche.

Enfin il est rappelé que notre délibération n'engage en rien votre collectivité dans le choix final d'une participation financière. Elle permet juste au Centre de Gestion de lancer la procédure de consultation, pour nous faire connaître le contenu de la meilleure offre. Une délibération finale permettra, au vu de la présentation des offres, de décider ou non la participation de notre structure à la démarche départementale et le montant de la participation financière par agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mandater le Centre de Gestion pour la mise en concurrence de la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire pour le risque "santé" des agents.

VOTE : 11 POUR

7 – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014

Le Code Général des Collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau (www.service.eaufrance.fr)

Le rapport peut être consulté en mairie.

Projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2014
- mettre en ligne le rapport validé sur le site (www.service.eaufrance.fr)

VOTE : 11 POUR

Mr Le Maire précise que des travaux sont à prévoir sur le réseau d'eau, notamment les surpresseurs et qu'il faudra augmenter le prix de l'eau (actuellement à 1€ le m3) afin fin 2015. Cette augmentation (même minime) conditionne également l'octroi de subventions par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

8 - Mobilisation nationale de l'Association des Maires Ruraux contre le projet de loi concernant les communes ("crêpes noires")

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal du mail reçu par l'Association des Maires Ruraux contre le projet de loi concernant les communes ("crêpes noires") :

COMMUNIQUE

Cette semaine, la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale étudie les amendements votés par le Sénat, dans le cadre de la loi « NOTRe ».

Comme indiqué par notre Sénateur, Daniel GREMILLET, dans un courrier adressé à notre président national, Vanik BERBERIAN, certaines dispositions de la loi sont intolérables pour les communes, notamment rurales.

Pour que vous ayez toutes les infos, je vous fais parvenir en pièces jointes le calendrier des discussions parlementaires et le contenu du projet de loi.

A sa grande majorité, le Sénat, toutes sensibilités politiques confondues, a très bien compris les enjeux de cette réforme ! il est bien le représentant des collectivités locales !

Par notre opération « crêpe noir » sur les entrées de villages, nous interpellons l'Etat et le Gouvernement sur les **aspects ruralicides** de certaines dispositions de la loi et nous apportons un soutien à nos sénateurs.

Mais à ce jour, il nous faut poursuivre cette action, pour motiver nos députés et surtout pour faire comprendre à l'assemblée nationale que les Maires et les Communes sont les premiers interlocuteurs de nos concitoyens et de ce fait les seuls, aujourd'hui, garants d'une démocratie de proximité, chère à nos dirigeants, dans leurs propos, mais visiblement pas dans leurs décisions !

Le 24 juin, 101 maires ruraux seront reçus par Madame la Ministre Maryse LEBRANCHU, dont 4 Vosgiens dans cette délégation.

L'AMRV que je représente saura faire comprendre à Madame la Ministre qu'il y a des passages en force à ne pas faire !

Vous pouvez compter sur notre détermination, mais nous aimerions compter également sur votre soutien, la fin souhaitée des communes est de votre responsabilité !

Michel FOURNIER
Maire de LES VOIVRES
Président de l'AMR Vosges
Vice-Président de l'AMR

** Le projet de loi sera discuté en séance publique dès le [29 juin](#).*

Catherine LEONE
Responsable du réseau - dépannage juridique
Association des Maires Ruraux de France

52, avenue du Maréchal Foch 69006 Lyon
Tél: 04.72.61.77.20 * www.amrf.fr

<http://macommuneestutile.amrf.fr/>

Pour information, voici un résumé du projet de loi qui doit être voté à l'Assemblée Nationale le 29 Juin 2015 (nouvelle organisation territoriale de la République) :

Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

La commission des lois a supprimé les dispositions visant à confier à la région un pouvoir général d'adaptation des normes législatives et réglementaires ainsi que le Haut Conseil des territoires. Les membres de la Commission ont précisé le contenu du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, tout en renforçant la procédure de co-élaboration. La région participera à la coordination des acteurs du service public de l'emploi. Les dispositions relatives au schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire ont été amendées.

Les sénateurs ont maintenu au département la gestion des transports scolaires, des transports à la demande ainsi que les ports départementaux et supprimé les dispositions relatives au transfert de propriété des lignes capillaires fret aux collectivités territoriales, au transfert des lignes ferrées départementales aux régions et à l'évolution des périmètres de transports urbains. En outre, le rôle des départements comme vecteur de la solidarité territoriale a été précisé.

Concernant l'intercommunalité, les sénateurs ont maintenu le seuil en vigueur de 5000 habitants. L'élection des conseillers communautaires au suffrage universel a été supprimée, afin de ne pas transformer les EPCI en collectivité territoriale. Les dispositions intégrant le principe démographique dans la composition des organes délibérants des syndicats de communes et des syndicats mixtes, ont été supprimées. L'allègement de la condition de majorité requise pour l'intégration dans le schéma départemental de coopération intercommunale des modifications proposées par la CDCI a par ailleurs été écarté, et le report d'un an, au 31 décembre 2016, du terme de la procédure de révision des schémas rétabli. La notion d'intérêt communautaire comme principe général du transfert obligatoire des compétences communales a été réintégré. Le relèvement de la minorité de blocage permettant à des communes membres d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération de s'opposer au transfert automatique en matière d'élaboration du PLU au niveau intercommunal a été supprimé., tandis que la clause permettant au tiers des conseils municipaux de chacun des EPCI appelés à fusionner de s'opposer au projet est maintenue.

Les sénateurs ont supprimé les compétences de la métropole du Grand Paris en matière de gaz et de réseaux de chaleur et de froid urbain., ainsi que l'avis conforme de la métropole sur les PLUi élaborés par les EPT, rétabli la faculté pour la métropole de déléguer par convention l'exercice de certaines compétences au EPT et fixé son siège à Paris.

Par ailleurs, le principe de l'action extérieure et la coopération internationale au sein des compétences partagées entre les différents échelons territoriaux a été rétabli, tandis que le rôle de chef de file de la région en matière de tourisme était de nouveau supprimé. Un cadre budgétaire et comptable unique a été adopté pour les collectivités locales qui le souhaitent. Enfin les sénateurs ont supprimé la disposition prévoyant une action récursoire de l'Etat envers les collectivités territoriales en cas de manquement à une obligation européenne.

[Projet de loi](#) modifié par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée portant nouvelle organisation territoriale de la République, déposé le 13 mai

[Rapport n° 450](#) (2014-2015) de MM. Jean-Jacques HYEST et René VANDIERENDONCK, fait au nom de la commission des lois, déposé le 13 mai 2015

[Tableau comparatif](#)

Discussion en séance publique les [26](#), [27](#), [28](#), [29](#) mai, [1er](#), [2](#) juin

Mr Le Maire informe le Conseil qu'actuellement 101 maires vosgiens ont mis le crêpe noir sur le panneau de leur village. Le Conseil est appelé à délibérer afin de décider si on met le crêpe noir ou plutôt une affiche afin de montrer la solidarité de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'apposer une affiche sur un panneau à l'entrée du village, montrant notre mobilisation envers le mouvement national.

VOTE : 11 POUR

9 - Questions diverses

- Vente de coupes de bois pour 11.005,00 € H.T.
- Compte-rendu de la réunion du SMIC par Gérard MICHEL (concernant notamment la signature électronique)
- Compte-rendu de la réunion du SDANC par Denis HUIN : le contrôle des stations est fait par VALTERA à ETIVAL. Mise en adjudication pour 4 ans.
- Le branchement ERDF de la ferme a été effectué le 15/07/2015. Le branchement TELECOM a été fait également.
- Compte-rendu des travaux de la ferme par Denis HUIN.
- Commission Travaux à prévoir : la date est fixée au Samedi 18 Juillet 2015 à 10H00.
- Travaux de rénovation de la ferme 2ème tranche (la réception des travaux a eu lieu le 12 juin 2015)
- Nadine MARTIN informe qu'il y aura 178 enfants au RPI (à LA BOURGONCE : 62 élèves). Il y a une baisse des effectifs.
- Compte-rendu de la réunion avec PRO'CONCEPT pour l'aménagement de bourg (trottoirs) par Gérard MICHEL.
- Compte-rendu du CMJ par Nadine MARTIN : 16 enfants élus d'office au CMJ. Il était inutile de procéder aux élections des conseillers au CMJ puisqu'il fallait élire 15 jeunes et il y avait 16 candidats. Une prochaine réunion est prévue en septembre afin d'élire celui ou celle qui présidera le CMJ.
- Compte-rendu des activités de LOR'ANIM par Nadine MARTIN
- Gérard MICHEL informe que le spectacle de la Saint-Nicolas est prévu le Samedi 5 Décembre 2015 (Dimanche 6 Décembre 2015 la salle des fêtes sera occupée en raison du déroulement des élections).

N'ayant plus de points à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H15.

A LA BOURGONCE, le 16 Juillet 2015

Le Maire,

Denis HUIN